



### Ver-gris noir

- Dommages rapportés à quelques endroits.
- Dépistage et vigilance pour les champs de maïs qui n'ont pas atteint le stade 5 feuilles.

## VER-GRIS NOIR : DOMMAGES RAPPORTÉS À QUELQUES ENDROITS

### État de la situation

Les dommages causés par les larves de ver-gris noir sont localisés et sont généralement de faibles à moyens dans toutes les régions du Québec. L'ampleur des dommages varie d'un champ à l'autre impliquant seulement quelques feuilles grignotées ou des plants carrément coupés ([figure 1](#)), mais les dommages semblent plus importants dans les régions périphériques où le stade du maïs se situe entre 2 et 3 feuilles. Dans les régions centrales, le maïs s'approche du stade 5 feuilles ou l'a déjà dépassé. À partir du stade 5 feuilles, les larves ne parviennent généralement pas à couper les plants complètement. Toutefois, à ce stade et avant l'émergence du point de croissance du maïs, les plus grosses larves (stade larvaire 6) peuvent tout de même transpercer la tige sous la surface du sol, ce qui pourrait provoquer un flétrissement du plant ([figure 2](#)).

Les champs où le maïs risque d'être coupé sont ceux qui n'ont pas atteint le stade 5 feuilles. Le risque pour ces champs est encore plus important s'ils ont été désherbés dans les derniers jours. En effet, les larves du ver-gris noir, préférant s'alimenter sur les mauvaises herbes, migrent vers les cultures commerciales à la suite du désherbage.

### Stratégie d'intervention

Les larves du ver-gris noir peuvent encore couper les plants et causer des dommages dans toutes les régions du Québec ([figure 3](#)). Ce risque est même encore plus important que la semaine dernière, puisque les larves des premiers jours de ponte atteindront très bientôt le stade 6, où elles sont les plus gourmandes. Le dépistage et la vigilance demeurent donc de mise pour les champs de maïs qui n'ont pas atteint le stade 5 feuilles. Également, il serait préférable d'attendre que le maïs atteigne le stade 5 feuilles avant de procéder à un désherbage.

Le seuil économique d'intervention recommandé est généralement basé sur le pourcentage de plants coupés et ne tient pas compte des dommages foliaires causés par les jeunes larves. Un [fichier Excel](#) est disponible pour établir le seuil économique d'intervention recommandé au Québec en fonction des plants coupés et de tous les paramètres susceptibles d'influencer la rentabilité d'un traitement.

D'autres espèces de ver gris peuvent occasionnellement causer des dommages dans la culture du maïs et du soya. Toutefois, ces dernières espèces ne sont pas reconnues officiellement comme des ravageurs du maïs de grandes cultures en Amérique du Nord.

Les dommages causés par d'autres insectes peuvent facilement être confondus avec les dommages causés par des larves de ver-gris noir. Vous pouvez consulter le bulletin d'information « [La punaise brune dans le maïs \(sucré et de grandes cultures\)](#) » pour reconnaître les dommages causés par ces autres insectes. Vous pouvez aussi tasser les résidus et creuser autour du plant (il pourrait être nécessaire de creuser jusqu'à 15 cm de profondeur) pour trouver la larve et l'identifier afin de confirmer que les dommages sont réellement causés par le ver-gris noir.

Pour obtenir plus de détails sur le dépistage du ver-gris noir et les méthodes de lutte recommandées, consultez le bulletin d'information « [Le ver-gris noir : biologie, dépistage et stratégie d'intervention](#) » et le dernier avertissement « [Ver-gris noir : risque élevé de dommages](#) ».



Figure 1 : Plant de maïs coupé par une larve de ver-gris noir  
*Crédit photographique : Émilie Larivière (Fertior)*



Figure 2 : Flétrissement des nouvelles feuilles d'un plant de maïs en raison de larves de ver-gris noir qui ont transpercé la tige sous la surface du sol  
*Crédit photographique : Brigitte Duval (MAPAQ)*

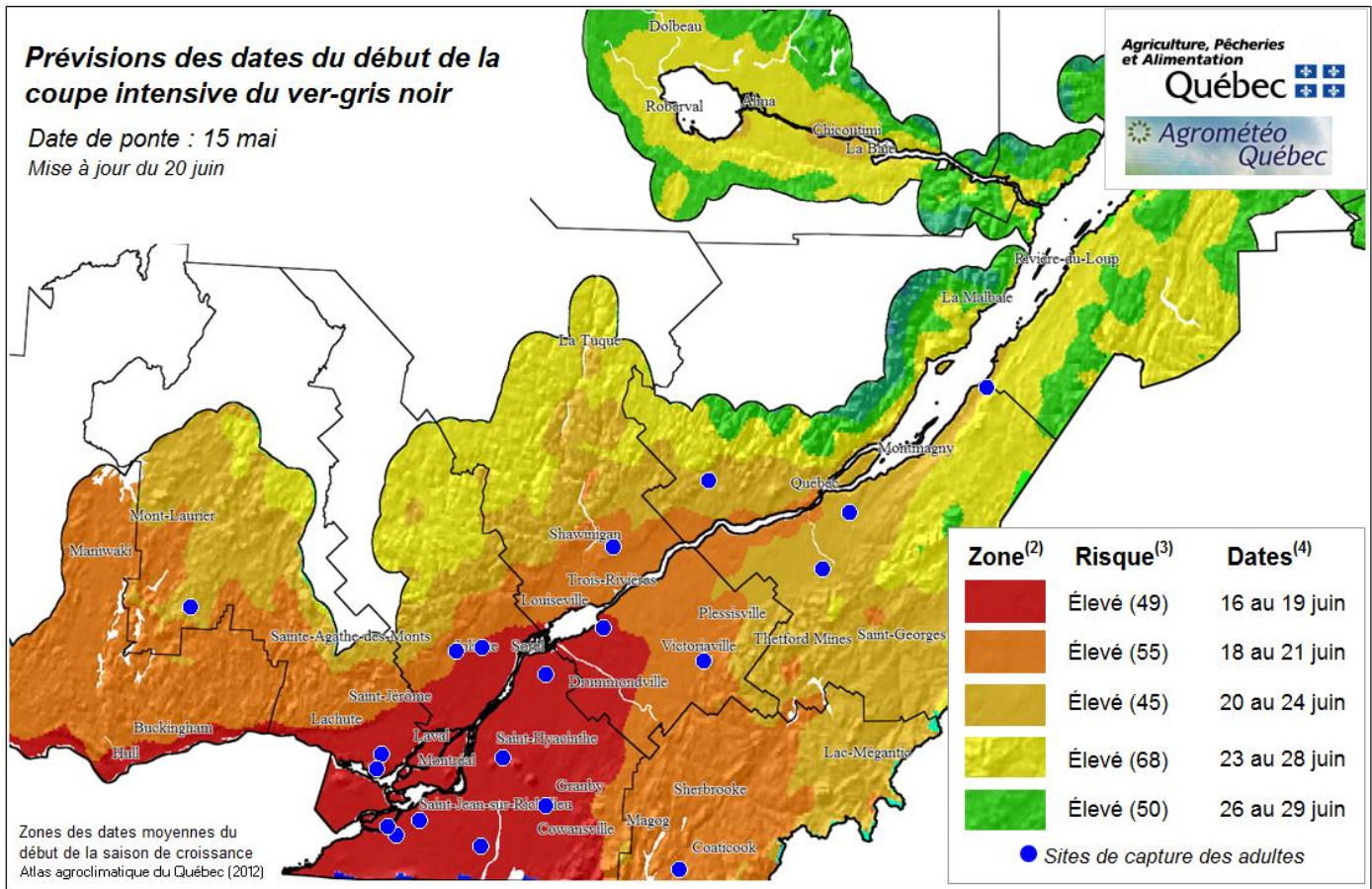


Figure 3 : Niveau de risque et dates prévues<sup>1</sup> du début de la **coupe intensive** du ver-gris noir selon les captures effectuées durant la semaine du 12 au 18 mai 2014

1. Selon les données météorologiques disponibles dans chaque zone (Agrométéo Québec) et les prévisions d'Environnement Canada.
2. Zones des dates de début d'accumulation d'UTM en fonction des normales climatiques (Atlas agroclimatique du Québec).
3. Niveau de risque par zone selon les captures effectuées durant la semaine du 12 au 18 mai 2014.
4. Période prévue d'apparition des premiers dommages pour une date de ponte fixée au 15 mai 2014 dans chaque zone.

Texte rédigé par :

Katia Colton-Gagnon

Avec la collaboration de :

Julie Breault, Annie-Ève Gagnon et Claude Parent

[Groupe de travail sur les papillons](#)

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse  
 Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)  
 Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767  
 Courriel : [katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca](mailto:katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca)

Claude Parent – Coavertisseur  
 Direction de la phytoprotection, MAPAQ  
 Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181  
 Courriel : [claudes.parent@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:claudes.parent@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
 Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – Grandes cultures – 20 juin 2014